

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 Avril 2012 s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Hervé GRANDJEAN, 1^{er} Adjoint.

Présents : Hervé GRANDJEAN, Marie-Rose PETIT, Catherine ROTA, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Bernard BORDE et Sylvain PICOUET.

Absent(s) : Yvonne BALLAGUET ayant donné pouvoir à Mme DEZERT, Simone MANGEON ayant donné pouvoir à Hervé GRANDJEAN, Angélique DONDEYNE/LEONARD.

Secrétaire de séance : Marie-Rose PETIT

I. PROPOSITION DE PERIMETRE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande si le Conseil est d'accord pour proposer ce périmètre de SCOT à Monsieur le Préfet.
Monsieur le 1^{er} Adjoint conclut en précisant qu'un syndicat mixte devra être créé ultérieurement afin d'élaborer ce SCOT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-1-1 et suivants ainsi que R.122-1 et suivants ;
Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

Que le périmètre de SCOT figurant sur la cartographie jointe au compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 24 février 2012 dans les locaux de la Communauté de Communes du Sénonais permette d'assurer la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

Qu'il est dans l'intérêt de la commune de Collemiers d'être incluse dans ce périmètre de SCOT en cela qu'il est tout à fait cohérent avec le fonctionnement du territoire sur le plan administratif, de l'emploi et du bassin de vie ainsi qu'au regard des enjeux environnementaux qui le caractérisent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De proposer à Monsieur le Préfet une délimitation de périmètre de schéma de cohérence territoriale tel que délimité sur la cartographie jointe à la présente délibération et couvrant les communes de Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Vinneuf, Chaumont, Courlon-sur-Yonne, Champigny, Villemanoche, Serbonnes, Sergines, Compigny, Plessis-Saint-Jean, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Sérotin, Villeperrot, Villenavotte, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Perceneige, Thorigny-sur-Oreuse, Saint-Agnan, Villethierry, Vallery, Lixy, Brannay, Dollot, Cheroy, Jouy, Montacher-Villegardin, Saint-Valérien, Villebougis, Nailly, Villeroy, Subligny, Fouchères, La Belliole, Villeneuve-la-Dondagre, Cornant, Egriselles-le Bocage, Courtoin, Domats, Savigny-sur-Clairis, Vernoy, Piffonds, Courtois-sur-Yonne, Saint-Martin-du-Tertre, Paron, Gron, Rosoy, Maillot, Malay-le-Grand, Sens, Saint-Clément, Saint-Denis, Soucy, Voisines, Saligny, Fontaine-la-Gaillarde, Villiers-Louis, Malay-le-Petit, Noé, Collemiers, Marsangy, Etigny, Véron, Passy, Les-Bordes, Dixmont, Armeau, Villeneuve-sur-Yonne, Rousson, Chaumot, Bussy-le-Repos, Saint-Martin d'Ordon, Saint-Loup-d'Ordon, Cudot, Precy-sur-Vrin, Sepeaux, Saint-Romain-le Preux, La Celle-Saint-Cyr, Saint-Julien-du-Sault, Verlin, Boeurs-en-Othe, Fournaudin, Arces-Dilo, Villechetive, Vaudeurs, Coulours, Cerilly, Les Sièges, Cerisiers, Vaumort, Theil-sur-Vanne, Vareilles, Chigy, Les Clérimois, Foissy-sur-Vanne, Flacy, Villeneuve-l'Archevêque, Bagneaux, La Postole, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Courgenay, Lailly, Molinons, Pont-sur-Vanne.

Délibération adoptée.

La séance est levée à 21h30. Prochaine réunion de conseil le jeudi 31/05/2012 à 20h30
(Tous les Conseils Municipaux auront lieu le dernier jeudi de chaque mois)